



52 avenue de la Libération – CS 80450 - tél. : 05.56.03.94.50

COMMUNE DE BIGANOS

Département de la Gironde

Arrêté temporaire n°2024/0560

Interdiction d'accès

Aux parcs LECOQ et DUPIN

Au cimetière et aux terrains de sports

En cas d'alerte météorologique de vigilance orange annoncée par Météo France

Le Maire de la commune de Biganos ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2122-2, L 2213-1 ;

Vu le code pénal ;

Vu l'arrêté du Maire N°22.007-modificatif-portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur Le Maire de Biganos à Monsieur Alain POCARD en sa qualité de 3ème Adjoint. (Annule et remplace l'arrêté N°20.011 du 15 Juin 2020) ;

Considérant l'alerte météorologique annoncée par Météo France, plaçant le département de la Gironde en vigilance ORANGE ;

Considérant les conditions météorologiques défavorables, il convient de règlementer l'accès aux lieux publics tels que les parcs, cimetières et terrains de sports de la ville de Biganos ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires pour la sécurité des personnes et des biens ;

-ARRÊTE-

Article 1 : En raison de l'alerte météorologique de vigilance orange annoncée par Météo France, le public est appelé à ne pas accéder aux sites supra -cités pendant la durée de l'alerte, le jeudi 21 novembre 2024 jusqu'à la fin de l'événement météorologique.

Par dérogation, ces dispositions ne s'appliquent pas aux services de secours, de police et municipaux.

Article 2 : L'affichage réglementaire sera mis en place par la Police Municipale de Biganos.

Article 3 : Toutes infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées et poursuivies conformément aux lois et à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur Le Maire de Biganos est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Biganos,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Biganos,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la ville de Biganos,
- Madame la Responsable du service Vie Associative, Citoyenne et Sportive de Biganos,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Biganos, le 21 novembre 2024
Pour le Maire, par délégation,
Adjoint délégué

ALAIN POCARD //

DIFFUSION:

- *Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Biganos*
- *Service Vie Associative, Citoyenne et Sportive*
- *Adjoint délégué*
- *Services Techniques de Biganos*
- *SDIS 33*

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.